

**KUG-LAAGA**

**Salon International des Professionnels  
de Santé et de l'Intégration des Soins**

**Secrétariat Permanent**

**Comité Jury International**

Téléphones : (+226) 54689797  
(+226) 61379292

Site web: [www.sipsis.bf](http://www.sipsis.bf)

Email: [comite.jury@sipsis.bf](mailto:comite.jury@sipsis.bf)



**Burkina Faso**  
Unité-Progrès-Justice

*Ouagadougou, le  
17/09/2024*

**Salon International des Professionnels  
de Santé et de l'Intégration des Soins**

**"Prix de l'Amazone de la Natalité  
Africaine"**

***Appel à candidatures***

## 1. Contexte

La première édition du Salon International des Professionnels de Santé et de l'Intégration des Soins (SIPSIS) se déroulera du 27 au 30 novembre 2024 à Ouagadougou. Il a pour but de contribuer à la souveraineté sanitaire et une synergie d'action des acteurs de l'écosystème de la santé (humaine, animale et environnementale) en Afrique. Le SIPSIS comprend plusieurs activités dont la nuit du professionnel de santé (NPS). La NPS est une soirée de diner gala au cours de laquelle les mérites des acteurs de l'écosystème de la santé (humaine, animale et environnementale) seront reconnus et honorés. A cet effet, diverses récompenses seront décernées.

Le secrétariat permanent du SIPSIS coordonne les activités visant à identifier et à promouvoir les prix/récompenses qui seront retenus. Le Comité Jury International (CJI) du SIPSIS est responsable de l'exécution des travaux entrant dans ce cadre.

C'est dans cette perspective que le Comité Jury International (CJI) du Salon International des Professionnels de Santé et de l'Intégration des Soins (SIPSIS) lance un appel à candidatures pour le "Prix de l'Amazone de la Natalité Africaine". Ce prix prestigieux sera décerné lors de la Nuit du Professionnel de Santé (NPS), en reconnaissance des femmes africaines qui ont démontré un engagement exceptionnel envers la natalité et ont contribué de manière significative au développement de leurs communautés et de leurs pays.

## 2. Objectifs de l'Appel à Candidatures

Cet appel à candidatures vise à :

- **Célébrer les femmes africaines qui ont fait preuve d'un engagement remarquable envers la natalité** et ont contribué à la croissance démographique de leurs pays.
- **Promouvoir une vision positive de la natalité en Afrique**, en soulignant son potentiel en tant que ressource pour le développement économique et social.
- **Sensibiliser l'opinion publique aux défis et aux opportunités liés à la natalité en Afrique**, en encourageant des politiques et des initiatives favorables à la santé maternelle et à la planification familiale.
- **Promouvoir la santé maternelle et infantile.**

### 3. Nombre de Lauréats

Le " Prix de l'Amazone de la Natalité Africaine " sera attribué à une seule lauréate à chaque édition du SIPSIS.

### 4. Critères d'Éligibilité

Les candidates doivent répondre aux critères suivants :

- **Avoir la nationalité d'un pays membre de l'Union Africaine**
- **Engagement envers la natalité** : Les candidates doivent avoir fait preuve d'un engagement exceptionnel envers la natalité, en choisissant de fonder une famille et en donnant naissance à un nombre significatif d'enfants (au moins huit (08) enfants vivants au moment de l'appel à candidatures)
- **Impact positif** : Les candidates doivent avoir contribué de manière significative au développement de leurs pays par le biais de leur progéniture, en éduquant leurs enfants dans des conditions favorables et en les préparant à devenir des citoyens actifs et responsables.
- **Leadership inspirant et Contribution au bien-être de la communauté** : Les candidates doivent avoir servi de modèles et d'inspiration pour d'autres femmes, en partageant leurs expériences et en encourageant les femmes africaines à embrasser la natalité comme une force positive pour le développement. Les candidates doivent avoir joué un rôle actif dans leurs communautés, en apportant des contributions significatives à travers leurs implications dans des initiatives sociales, éducatives, culturelles ou économiques.
- **Dépassement des défis** : Les candidates doivent avoir surmonté des défis et des obstacles liés à la natalité, tels que des difficultés économiques, des problèmes de santé maternelle ou des pressions sociales, et avoir réussi à éduquer leurs enfants dans des conditions favorables malgré ces difficultés.

### 5. Critères d'évaluation

Les dossiers seront évalués par une grille de cotation ajustée de cent (100) points, sur la base des critères ci-dessous. Chaque critère sera noté sur une échelle de **0 à 15/20/25 points**, permettant d'atteindre un total maximum de **100 points**.

Critères	Description	Note Maximale
<b>Engagement envers la natalité</b>	Preuve d'un engagement exceptionnel à fonder une famille nombreuse, avec au moins huit (08) enfants vivants au moment de l'appel à candidatures.	25 points
<b>Impact positif</b>	Contribution significative au développement du pays à travers l'éducation de la progéniture dans des conditions favorables, préparant les enfants à devenir des citoyens responsables.	20 points
<b>Leadership inspirant et Contribution au bien-être de la communauté</b>	Leadership démontré par l'inspiration d'autres femmes à travers l'engagement pour la natalité et les contributions significatives aux initiatives sociales, éducatives ou économiques.	20 points
<b>Dépassement des défis</b>	Capacité à surmonter les défis liés à la natalité (économiques, santé, pressions sociales) tout en assurant une éducation et des conditions de vie favorables pour les enfants.	20 points
<b>Contribution au développement social, éducatif, culturel ou économique de la communauté et du pays</b>	Participation active dans des initiatives qui impactent positivement la communauté et le développement du pays.	15 points

## 6. Dossier de Candidature

Le Dossier doit inclure :

- Une **copie légalisée d'un document d'identité** (carte d'identité ou passeport) de la candidate ;
- Un **Engagement sur l'Honneur** dûment rempli et signé
- Un **Formulaire de Candidature** dûment rempli
- Une **lettre de motivation** (5 pages au maximum) décrivant l'engagement de la candidate envers la natalité et son impact sur sa communauté et son pays ;
- Un **certificat de vie des enfants revendiqués**, établi par l'autorité compétente locale ;
- Un **Curriculum vitæ** (03 pages au maximum)
- Un **document récapitulatif sous forme de tableau contenant la liste nominative des enfants vivants** revendiqués par la candidate, ainsi que leur date de naissance et leur profession, signé par la candidate ;
- Un **extrait de naissance de chaque enfant vivant revendiqué** par la candidate ;
- Un **document attestant la profession** de chaque enfant ;

- Une **lettre de recommandation** co-signée par deux personnalités de la communauté confirmant :
  - ✓ Le leadership inspirant et la contribution de la candidate au bien être de sa communauté,
  - ✓ Le dépassement des défis, l'impact positif de la candidate sur sa communauté.
- Toute **documentation supplémentaire** (articles, photos, témoignages) appuyant la candidature.

### **7. Modalités de Soumission**

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par mail à l'adresse suivante : [comite.jury@sipsis.bf](mailto:comite.jury@sipsis.bf)

L'objet du mail est « Candidature au Prix de l'Amazone de la Natalité Africaine ». La date limite de soumission est fixée au **30 Octobre 2024 à 23H59**.

### **8. Processus de Sélection**

Les candidatures seront évaluées par un panel d'experts issus du CJI. Les candidates présélectionnées pourraient être invitées à fournir un dossier complémentaire, après quoi la lauréate sera désignée. L'annonce officielle de la lauréate se fera lors de la Nuit du Professionnel de Santé (NPS).

### **9. Récompenses**

La lauréate du "Prix de l'Amazone de la Natalité Africaine" recevra :

- **Reconnaissance Publique :**
  - ✓ **Trophée Symbolique :** Un trophée distinctif sera remis à la lauréate.
  - ✓ **Visibilité Médias :** Une couverture médiatique extensive à travers divers canaux (presse écrite, télévision, radio, médias sociaux) pour promouvoir la natalité en tant que moteur de progrès et de développement.

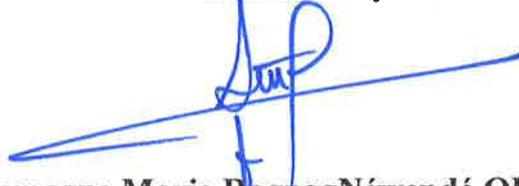
- **Dotation Financière** : Une dotation financière sera accordée à la lauréate pour soutenir ses initiatives de promotion de la natalité ou de la santé maternelle et infantile. Elle s'élève à un (01) million (1000 000) francs CFA.
- **Participation à des Conférences et Événements Internationaux** : Invitation à partager son histoire inspirante et encourager une vision positive de la natalité en tant que moteur de progrès et de développement.

#### 10. Dispositions Générales

- Tout dossier incomplet sera exclu,
- Le CJI se réserve le droit de ne pas attribuer le prix si aucune candidature ne répond aux critères attendus.
- Les décisions du CJI sont définitives et sans appel.
- Les informations fournies dans le cadre de cette candidature seront traitées avec la plus stricte confidentialité.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter le Secrétariat Permanent du SIPSIS à l'adresse suivante : [contact@sipsis.bf](mailto:contact@sipsis.bf)

**Le Président du Comité Jury International**



**Prof Charlemagne Marie RagnagNéwendé OUEDRAOGO**

*Gynécologue obstétricien  
 Professeur titulaire des universités  
 Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur Française  
 Chevalier de l'Ordre du mérite de la Santé et de l'action sociale  
 Chevalier de l'Ordre de l'Étalon  
 Ancien ministre de la santé du Burkina Faso  
 Président de la SOGOB*

